



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des
Examens et
concours

DEC 4

Bureau des
concours

**Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Recteur de l'académie de Bordeaux,
Chancelier des Universités**

Vu le Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée ;

Vu l'arrêté du 8 février 2021 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

Vu l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie

Vu l'arrêté rectoral du 27 novembre 2024 relatif à l'ouverture de la session 2025 de l'examen du CAPPEI.

Vu la délibération du jury en date du 26 juin 2025.

ARRETE

Article 1er : sont déclarés admis au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive, session 2025, les candidats dont les noms suivent :

1^{er} degré

BAAS Sophie
BARJOLIN Capucine
BERNARD DE SAINT AFFRIQUE Candice
BIROU Sébastien
BONNAFOUX Karine
BOUSQUET Carole
BOY Amaïa
CAMINO Marie
COLLET Clémence
COSTES Mylène
DEKNUYDT Morgane
DENNERY Valentin
DOUCET Manon
DUPONT Stéphane
EMINE Claire
ETCHART Mayalen
FABRE Laure
FOURNIER Valérie
GABORIT Thomas
GRACIET Jérôme
HONTANG Julie
IRIGOIN Maider
JOHN Aline
LACOSTE Marie-Noëlle
LAPORTE Nadia
LE BEUZ Emmanuelle
LE LU Laure-Anne
LOREÉ Delphine
MARSAUD Orianne
MAYA Chantal

MINJOT Anthony
MOUNIER Clémence
RABILLER Jessica
RENARD Sabrina
SARASA Céline
SARASOLA Maider
SCHIANO Emmanuelle
SERRA Sandrine
TAILLEUR Vincent
TRIOREAU Alicia
VALENTIN Charlène
VAN DEN BROECK Johanna
VARINOT Anthony
VOGEL Adeline
VOISIN Mathilde
WEISFELT Laurence

2nd degré

LABRI Romane-Ange
TARDIEU Jérôme

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'Académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Bordeaux, le 27 juin 2025

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des Examens et Concours



Olivier HARMEL